

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1318

Rubrik: Oubliés...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Marché

moyenne plus favorables en comparaison européenne. Mais la jungle des tarifs est inextricable. Le prix du KWh est trois fois plus élevé pour un ménage de la banlieue lausannoise que pour une famille d'une ville valaisanne. L'organisation monopolistique éclatée ne garantit nullement l'égalité de traitement entre citoyens. Elle impose les servitudes d'un service public sans en avoir les vertus.

Subventionner les erreurs?

L'ouverture du marché touchera de plein fouet les sociétés productrices d'électricité. Les centrales étrangères, celles à gaz principalement, offrent de l'électricité meilleur marché. Avec cette nouvelle concurrence, 74 centrales suisses, contraintes de baisser leurs prix, seraient incapables de financer leurs amortissements. Elles réclament un subventionnement pour couvrir les investissements, devenus non rentables en raison de l'ouverture des marchés.

L'Office fédéral de l'énergie ne se montre guère enthousiaste pour subventionner ces investissements échoués. Faut-il dédommager les producteurs imprévoyants qui ont construit ou rénové des centrales à l'abri du monopole sans se soucier véritablement du rendement? Berne fera plutôt jouer une clause donnant la priorité à l'énergie hydroélectrique

dans l'utilisation du réseau. Une telle préférence pour une énergie renouvelable ménageant l'environnement est compatible avec les règles européennes. On jouera également sur l'étalement progressif de l'ouverture du marché. Passé un délai de 10 ans, les centrales hydrauliques pourraient retrouver une rentabilité normale, notamment face au gaz dont le prix ne manquera pas d'augmenter. En tout état de cause, le subventionnement du nucléaire non rentable n'est pas à l'ordre du jour. Il est même totalement exclu pour les prises de participation des producteurs suisses dans les centrales françaises que les électriciens, trop sûrs de leur pouvoir, ont décidé de faire à l'époque en toute indépendance.

L'abolition de l'organisation monopolistique du marché de l'électricité va contraindre les 1400 sociétés d'électricité à revoir leurs comptes pour s'adapter à la concurrence. Les regroupements seront à coup sûr spectaculaires, même entre les plus grands. Ils ont déjà commencé avec les prises de participations massives des Français et des Allemands dans les sociétés Electrowatt et Motor Columbus. Ils se poursuivront avec l'étroit rapprochement entre EOS et NOK. Le potentiel d'économies est important. Et les suppressions d'emplois sont probables. La libéralisation – voulue ou forcée – n'est jamais indolore. at

Le jargon de la libéralisation

LES PARTICULARITÉS DU marché de l'électricité ont imposé la création d'un nouveau jargon dont la signification n'est pas évidente.

• **L'acheteur unique:** Par ce système, seul le distributeur local a le droit d'acheter l'électricité à l'un ou l'autre des producteurs. Les consommateurs n'ont pas la possibilité de choisir une source de courant plus avantageuse. C'est la thèse qu'a défendue la France pour sauvegarder au maximum les intérêts d'EDF, qui étend son influence jusqu'à la distribution locale.

• **Accès des tiers au réseau (ATR):** C'est la véritable libéralisation. Le consommateur peut choisir librement l'origine de son électricité. Le distributeur devra donner librement l'accès de son réseau à un producteur tiers. C'est la solution que Berne propose d'adopter après une période transitoire calquée sur le calendrier européen.

• **L'utilisateur éligible:** C'est le compromis adopté en juin 1996 par le Sommet européen de Florence. Dans la phase initiale de l'ouverture du marché, seules les entreprises grosses utilisatrices d'électricité (40 GWh par an) auront le droit de choisir leur fournisseur. Le cercle des utilisateurs éligibles pour la libéralisation s'étendra progressivement sur une période de dix ans. Une ouverture plus large aboutissant à l'accès des tiers au réseau (ATR) n'est pas exclue, mais elle exigera une nouvelle décision des 15 pays membres.

Oubliés...

Le *Chênois*, de septembre, a extrait des *Mémoires de Marc Hériodier* (1899) le rappel de la décision du 16 septembre 1851 du Conseil d'État interdisant le stationnement des ânes dans la ville de Genève. Il en est résulté une manifestation des laitières mécontentes annonçant qu'elles devraient augmenter le prix du lait livré en ville.

Il y avait eu un précédent en 1846. Françoise de la Gradelle, avait dû rapporter son lait à Chêne et sa clientèle en avait été privée.

MOINS D'HOMMES, plus de femmes.

Les infos, en langue allemande, des femmes socialistes, (10 septembre) annoncent la diminution de 478 hommes et l'augmentation de 112 femmes dans les effectifs du PSS entre le 30 octobre 1996 et le 31 août 1997. La part des femmes a passé de 34 à 34,7%; 28% de ces femmes (163 en Suisse romande) adhèrent à la mouvance des femmes socialistes. (www.sp-s.ch/frauen)

GRÂCE AU RÉCENT film de Jacqueline Veuve, les spectateurs découvrent le travail du Secours suisse aux enfants victimes de la guerre dans le camp de Rivesaltes. Mais ce n'était pas le seul lieu d'intervention du Secours suisse. Quelques autres noms tirés du document publié il y a deux ans et signalé alors par DP, *Ayuda Suiza a los niños de Espana (1937-1939)*:

- Colonie d'enfants de Sigeon (PO)
- Pouponnière suisse à Banjuls sur Mer
- Colonie de Pringy (Haute Savoie)
- «La Hille» (Ariège)
- Camp de Gurs (BP).

Que reste-t-il des centaines de baraques sur un sol bourbeux?

Heureusement la mémoire de plusieurs de ceux qui ont pris des risques pour sauver des personnes menacées est rappelée dans un quartier de Berne où se trouve le Carl-Lutz-Weg 1895-1975, diplomate, qui a sauvé des juifs hongrois de la déportation 1944-1945 et le Gertrud-Kurz-Weg 1890-1972, Mère des réfugiés. cjp